

Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement
Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| | | |
|-------------------|--|---------------------|
| Date de réception | Cadre réservé à l'administration Dossier complet le | N° d'enregistrement |
|-------------------|--|---------------------|

1. Intitulé du projet

REALISATION DE 63 LOGEMENTS A PORTO VECCHIO

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SCI VIGNOLA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Jean-Marie CASTELLI

RCS / SIRET 518 728 928 _____ Forme juridique SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---------------------------------|---|
| Rubrique n° 37 | TRAVAUX ou CONSTRUCTIONS REALISÉS EN UNE ou PLUSIEURS TRANCHES, LORSQUE L'OPERATION CRÉE UNE SOLAI > 3000 m ² et ≤ 40 000 m ² . Projet de 3933 m ² DE SURFACE DE PLANCHER - |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

ENSEMBLE DE LOGEMENTS

4.2 Objectifs du projet

Créer un ensemble de logements - (63 apparts)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

CF NOTICE DESCRIPTIVE

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

CF NOTICE DESCRIPTIVE

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de Permis de Construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de Construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|----------------------------|---------------------|
| SURFACE DE PAVAGE | 3933 m ² |
| TERRAIN D'ASSIETTE | 5662 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle n° 191 et
n° 221
Section AC
20137 Porto Vecchio

Coordonnées géographiques¹ Long. 41° 58' 64" N Lat. 9° 28' 09" E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

FRICHE MINÉRALE

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

RÈGLEMENT NATIONAL D'URBANISME

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-----|-----|--------------------------|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | | X | |
| en zone de montagne ? | | X | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | X | | COMMUNE DE PORTO VECCHIO |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | | X | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | | X | |

| | | | |
|---|-----|-----|--|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | | X | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | | X | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | X | | PPRT APPROUVÉ LE 23/07/2000 PPRIF PRESCRIT LE 19/01/2005 ET ARRÊTÉ EN 2008 |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | | X | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | | X | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | | X | |
| dans un site inscrit ou classé ? | | X | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | X | | LE PROJET SE SITUE A 500M DU SITE NATURA 2000 FR 9402010 - BAIE DE STAGNOLU, GOLFO DI SEGNO, GOLF DE PORTO-VECCHIO |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | | X | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|---|-----|-----|--|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | | X | |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | | X | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | | X | |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | | X | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | | X | |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | | X | |

| | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> |

Projet situé Hors des PPRI et PPRI-F

| | | | |
|--|--|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | RUETET D'EAU PLUVIALES DES SURFACES IMPERMÉABILISÉES (TROTTOIRS, PAVAGE) DANS LA COUVE DE CONFINEMENT AU BOUT BAS DU SITE A L'ENTRÉE (VOIR MASSE) |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

LE TERRAIN D'ASSIETTE DU PROJET SE LOCALISE AU SEIN D'UN ESPACE
TOTALLEMENT DÉCAPÉ - NE COMPREND AUCUN HABITAT NATUREL D'INTERÊT
PATRIMONIAL - AU COEUR DE L'ESPACE URBANISÉ -
L'HABITAT EN PLACE DE TYPE SUCCESSION SECONDAIRE SUR FRICHE MILLENALE
A CERTAINEMENT UNE BIODIVERSITÉ FAIBLE -
EN L'ABSENCE DE RISQUE CARACTÉRISÉ DANS L'ENVIRONNEMENT ABRIS
LES EAUX PLUVIALES, LES IMPACTS SECONDAIRES DU PROJET SUR LES ESPACES
NATURELS SERAIENT TRÈS CERTAINEMENT NON SIGNIFICATIFS -
NOUS ESTIMONS QUE LE PROJET PEUT ÊTRE DISPENSÉ DE LA
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT -

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | X |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | X |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | X |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | X |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | X |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| <p>- NOTICE DESCRIPTIVE . - DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUCTION - ACCORD DE DEMANDE DE DETRICTIONNEMENT .</p> |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

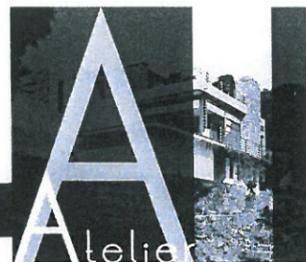
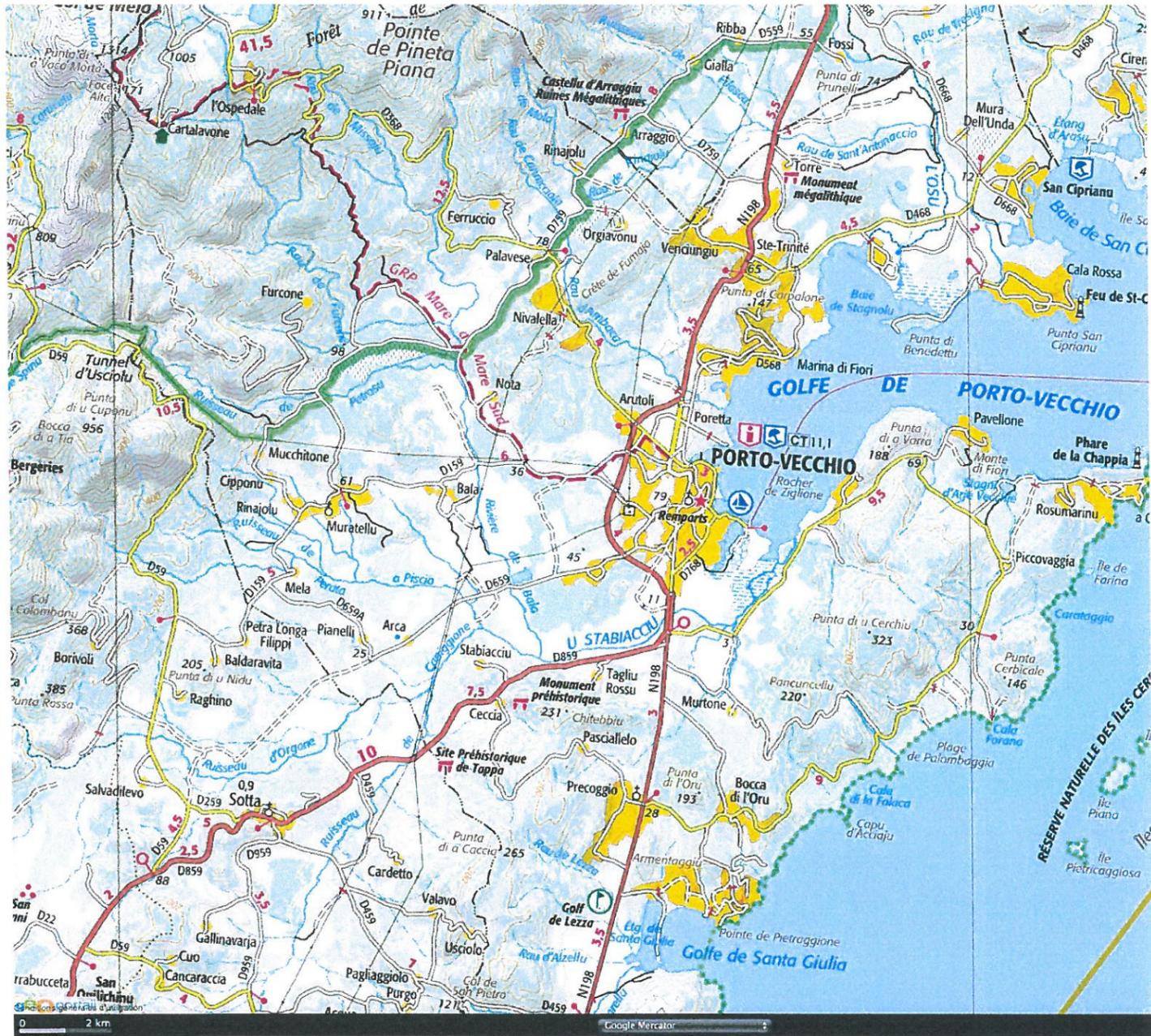
PORATO JACQUES

le, 18.03.2014.

Signature



SCI VIGNOLA
 Rond Point de Furiani - R.N. 193
 20600 FURIANI
 RCS BASTIA 518 728 928
 N° de Gestion 2009 D 333



jeudi 20 mars 2014

IGN

SCI VIGNOLA
 Rond point de Furiani 20600 Furiani ·
 PORTO VECCHIO
 Parcelle n°191 et 221 Section AC . 5662 m2

Demande d'examen au cas par cas



EMPLACEMENT PROJET

jeudi 20 mars 2014



Photographie Aérienne

SCI VIGNOLA
Rond point de Furrani 20600 Furrani -
PORTO VECCHIO
Parcelle n°191 et 221 Section AC . 5662 m2

Demande d'examen au cas par cas

Département :
CORSE DU SUD

Commune :
PORTO VECCHIO

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
AJACCIO
6, Parc Cunéo d'Ornano BP409 20195
20195 AJACCIO CEDEX1
tél. 0495503501 -fax 0495503517
cdfif.ajaccio@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

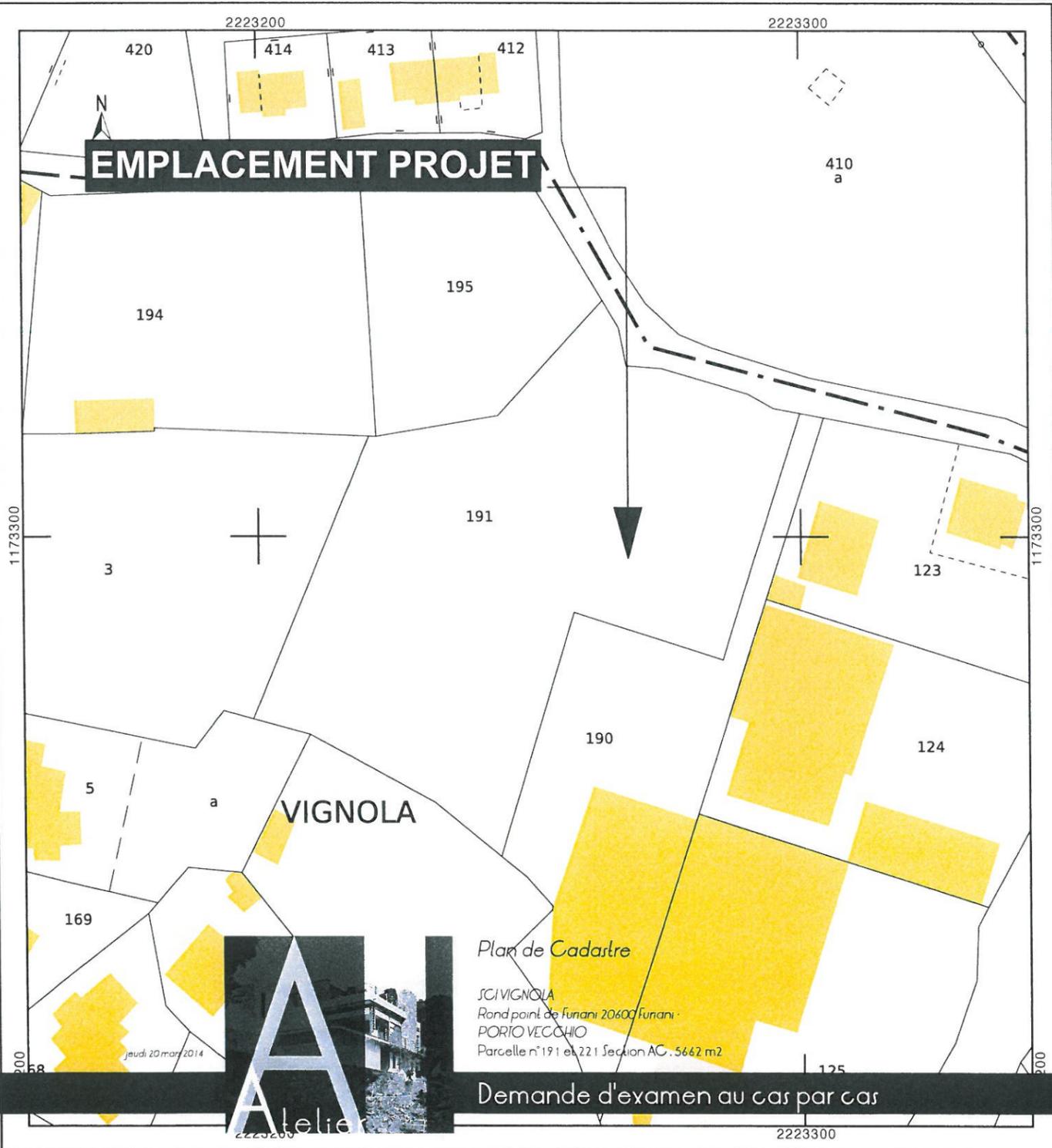
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

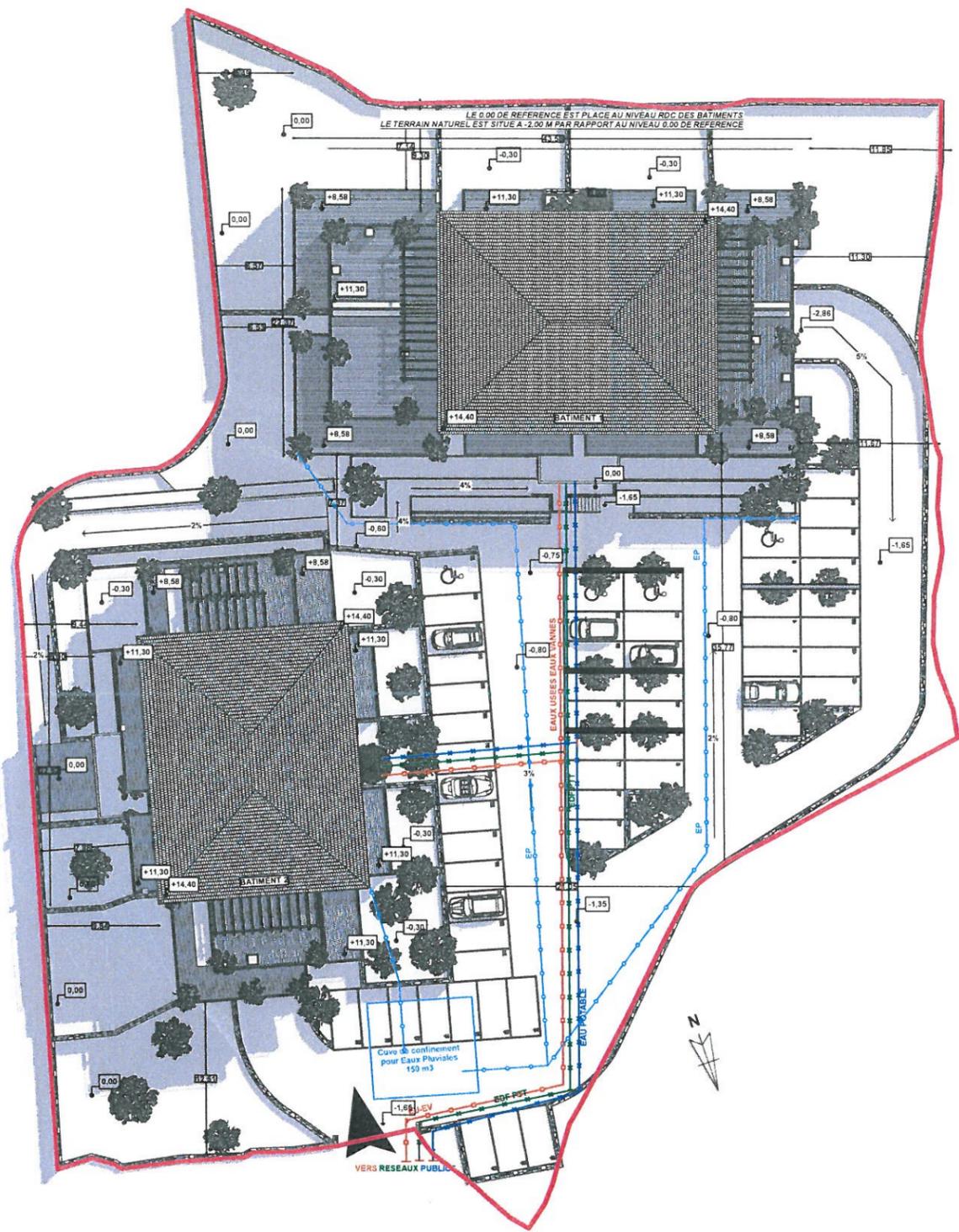
Date d'édition : 03/04/2012
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC42
©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la
réforme de l'Etat

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

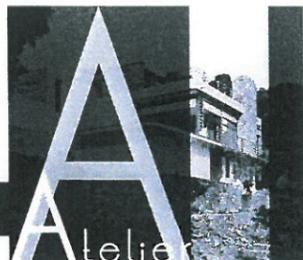




Plan de Masse

1:500

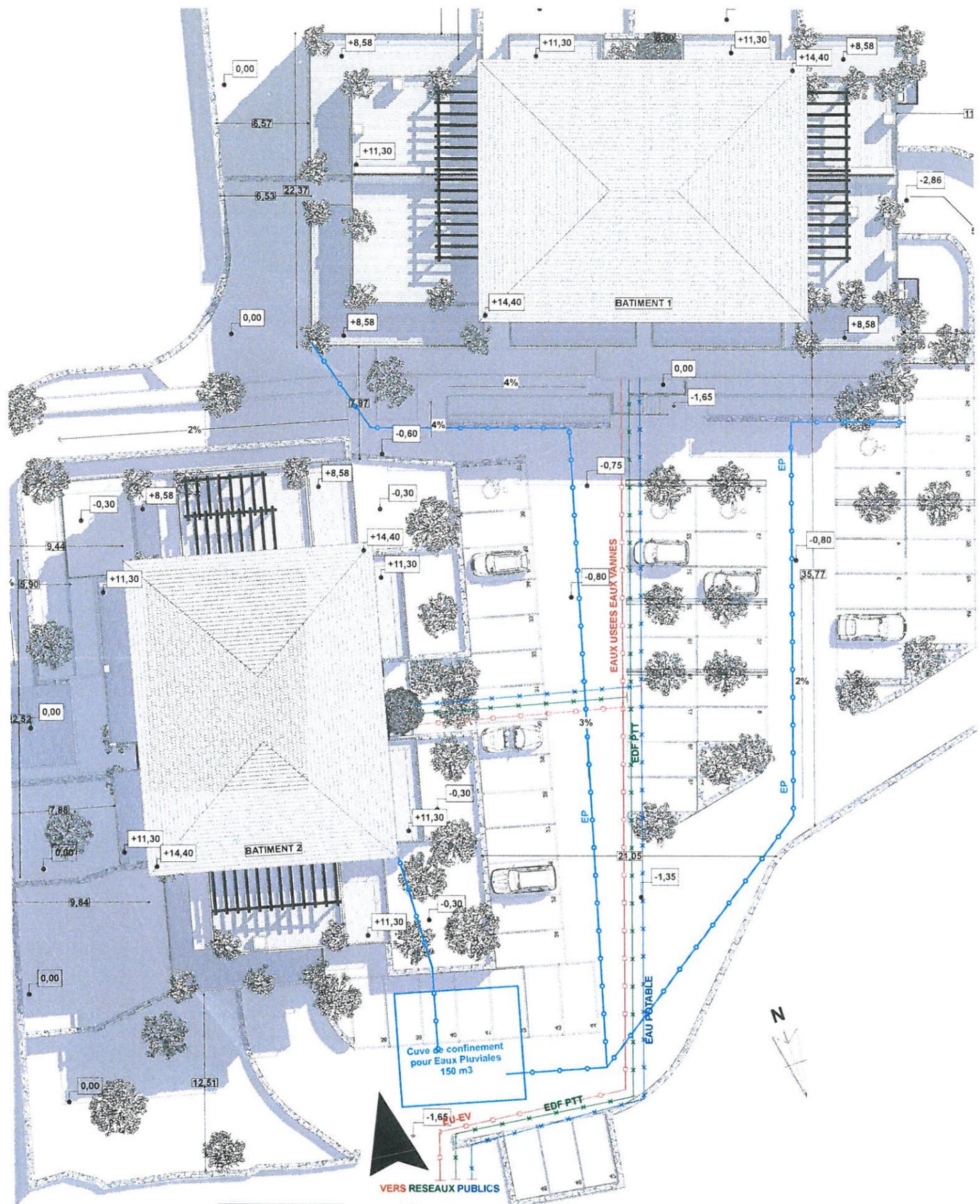
jeud. 20 mar. 2014



Plan de Masse du Projet

SCI VIGNOLA
 Rond point de Furiani 20600 Furiani -
 PORTO VECCHIO
 Parcelle n° 191 et 221 Section AC - 5662 m²

Demande d'examen au cas par cas



Plan de Masse

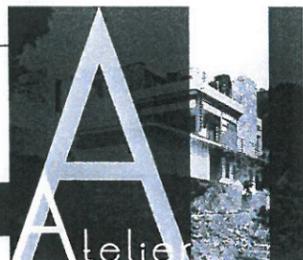
Plan de Masse 2

1:350

SCI VIGNOLA
 Rond point de Furiari 20600 Furiari -
 PORTO VECCHIO
 Parcelle n°191 et 221 Section AC . 5662 m2

Demande d'examen au cas par cas

jeudi 20 mars 2014



Premières impressions du site

Site proche du port de Porto Vecchio, tout en étant dans un cadre relativement calme, loin du brouhaha de la ville.



Points positifs :

- *La vue sur l'anse du Port.*
- *La proximité des espaces publics*



Points négatifs :

- *un terrain au coeur d'une zone urbaine.*

Il faudra essayer de créer une certaine intimité ...



Notice descriptive paysagère

Il s'agit des impressions perçues lors de la découverte du site, qui ont ensuite amenées à des volontés d'aménagement du site.

Les éléments existants sont :

Un terrain plat possédant un accès simple.

Une végétation de type méditerranéenne : olivier, lentisques, chênes lièges.

Les ambiances perçues sur ce site :

- La vue sur la Baie de la ville donne un certain cachet à ce site.

En effet, notre regard est dirigé vers cette étendue d'eau.

Ainsi, il faudra orienter les bâtiments en direction de cette baie.

Ce qui est réalisable dans ce cas précis car ceci ne gêne en rien les réalisations alentours, et le bon sol est situé bien plus bas que l'immeuble voisin.

Nous pouvons éviter par la même le vis à vis.

Projets d'aménagement du site :

Suite aux impressions du site, la volonté sera de *conserver l'ambiance qui se dégage de l'existant.*

La végétation de type méditerranéenne sera conservée (oliviers, chênes, pistachiers lentisques...).





Il s'agit de réaliser un ensemble de 63 logements au sud de Porto Vecchio.

Les Logements sont répartis comme suit :

- 33 Types 2
- 29 Types 3
- 1 Type 4

Le projet comporte 104 places de parkings, dont 8 places consacrées aux handicapés.

Les toitures sont traitées en tuiles effet vieilles.

Les terrasses sont revêtues de carrelage gris brun.

Les façades sont en enduit lisse et gris brun clair.

Les menuiseries sont en Aluminium et les lisses en galva teinté RAL 7022.

La hauteur du projet est de 12 m par rapport au terrain naturel .
Ce choix découle de la prise en compte des hauteurs avoisinantes (cf étude typologique)

Les matériaux sont :

les enduits lisses et clairs, la pierre, le verre et le végétal.

Entre les deux bâtiments qui se trouvent sur la partie haute du site, se trouve un visuel, une percée de vue, au travers d'un jardin dominant la pente.

L'idée est reprise sur la partie basse afin de créer un ensemble de volumes de même facture architecturale.

VENTILATION DES LOGEMENTS
ET
RECAPITULATIF DE LA SURFACE DE PLANCHER

Le Bâtiment 1 comprend 36 logements

16 Types 2 et 20 Types 3

La surface des parkings du bâtiment 1 est de 623 m²

La surface de plancher du Bâtiment 1 est de 2 660 m²

L'emprise du niveau R+3 du Bâtiment 1 représente une surface de 905 m²
et l'étage partiel admis en R+4 a une surface de 347 m².

Ce qui représente une surface < à 40 % de l'emprise du R+3.

Le Bâtiment 2 comprend 27 logements

17 Types 2, 9 Types 3 et 1 T4

La surface des parkings du bâtiment 2 est de 430 m²

La surface de plancher du Bâtiment 2 est de 1 710 m²

L'emprise du niveau R+3 du Bâtiment 2 représente une surface de 764 m²
et l'étage partiel admis en R+4 a une surface de 296 m².

Ce qui représente une surface < à 40 % de l'emprise du R+3.

Les deux Bâtiments totalisent 63 Logements

La Surface de Plancher totale est de 4 370 m²

Après déduction des 10 % des surfaces de plancher affectées à l'habitation.

La Surface de Plancher totale est donc de 3933 m².

Notice de Sécurité

Textes de Référence

* Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.)

* Arrêté du 31 Janvier 1986 modifié le 18 Août 1986 relatif à la protection contre l'Incendie des Bâtiments d'Habitation.

* Règlement Sanitaire Départemental du 1er Janvier 1980.

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet l'examen critique des dispositions constructives relatives à la sécurité des personnes, au vu des plans établis.

Le présent rapport a pour objet l'examen critique des dispositions constructives relatives à la sécurité des personnes, au vu des plans établis.

1.1 Description du projet

Le projet prévoit la construction de 2 bâtiments à usage d'habitations collectives dont la conception architecturale sera la suivante :

Nombre de niveaux : R+4 Partiel pour les bâtiment 1 et 2 - Parc de stationnement sous les bâtiments 1 et 2

Le présent rapport concerne les bâtiments 1 et 2

1.2 Classement des bâtiments

Les bâtiments satisfont aux conditions suivantes :

Le niveau du plancher bas du logement le plus haut est inférieur à 15 m du sol accessible aux engins des services de secours et de lutte contre l'incendie.

* Ils comportent moins de 4 étages sur rez-de-chaussée.

* Les circulations horizontales sont telles que la distance entre la porte palière du logement la plus éloignée et l'accès de l'escalier est inférieure à sept mètres.

Il est implanté de telle sorte qu'au rez-de-chaussée, l'accès à la façade coté parking se fasse sur 4 niveaux par une voie dont les caractéristiques sont conformes aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 18/08/1986 voie échelle.



Au Coeur du terrain, vers l'Est - Sud Est



Au Coeur du terrain, un peu plus au sud



L'entrée Nord du Site

Les arbres existants seront tous conservés
et certains seront déplacés.
Ceci afin de préserver les essences existantes.
Il s'agit de participer à l'insertion environnementale
et de créer une architecture DURABLE.

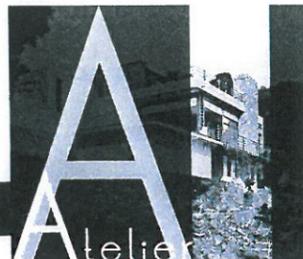


En Limite Ouest, vers l'entrée du site

Photos du site

SCIVIGNOLA
Rond point de Furiani 20600 Furiani -
PORTO VECCHIO
Parcelle n°191 et 221 Section AC - 5662 m2

jeudi 20 mars 2014



Demande d'examen au cas par cas



Vue à l'Est du site

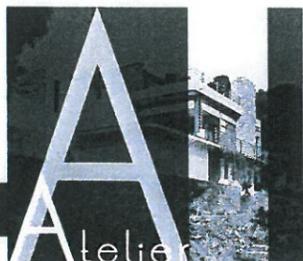


Vue du site



Vue à l'Ouest du site

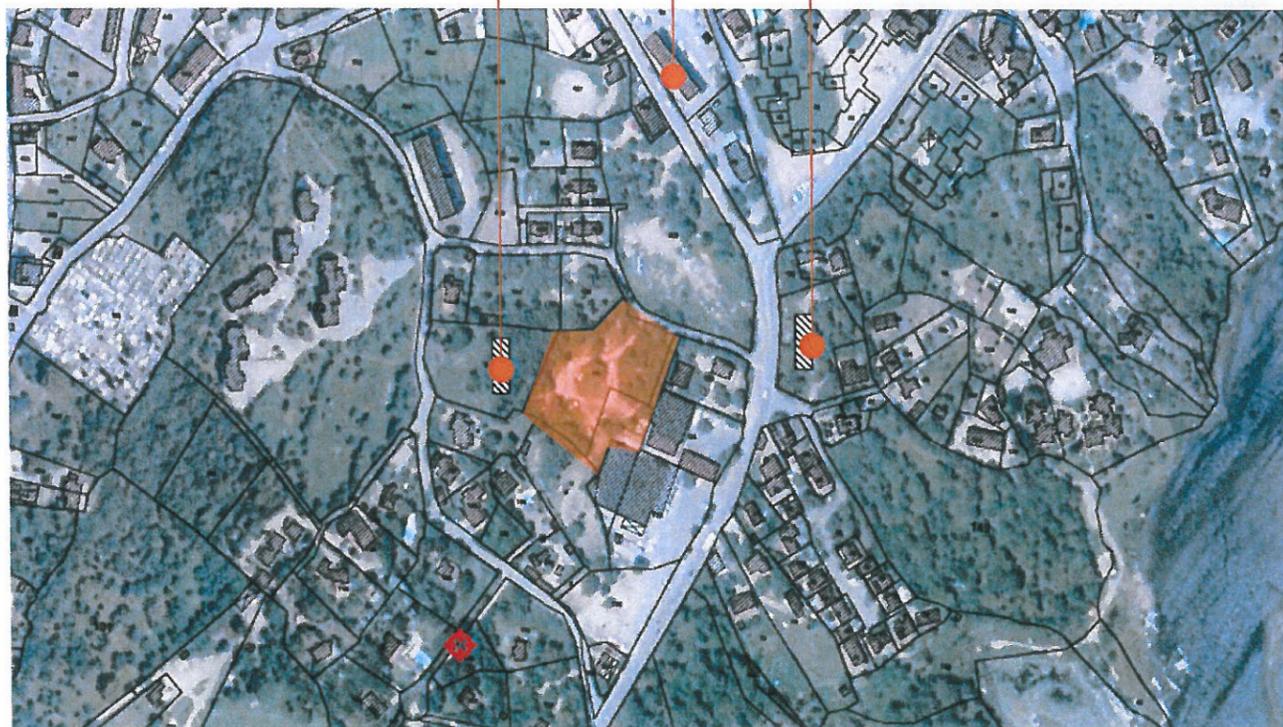
jeudi 20 mars 2014



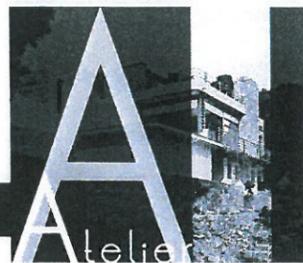
Etude Typologique

JCI VIGNOLA
 Rond point de Furiani 20600 Furiani -
 PORTO VECCHIO
 Parcelle n°191 et 221 Section AC . 5662 m²

Demande d'examen au cas par cas



jeudi 20 mars 2014



Etude Photographique

SCI VIGNOLA
Rond point de Furiani 20600 Furiani
PORTO VECCHIO
Parcelle n°191 et 221 Section AC . 5662 m2

Demande d'examen au cas par cas

PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE LA CORSE-DU-SUD
SERVICE EAU ENVIRONNEMENT FORÊT
Unité : Forêt-DFCI

Affaire suivie par : Marie-Noëlle TORRE
Tél : 04 95 51 86.13
Fax : 04 95 51 12.88
Courriel : marie-noelle.torre@corse-du-sud.gouv.fr
Réf. : MNT/N° 4088

Ajaccio, le 5 juillet 2012
Le directeur départemental des territoires
et de la mer
à
SCI VIGNOLA
M.M. CASTELLI Jean-Marie

Rond point de Furiani
20600 FURIANI

Objet : Demande d'autorisation de défrichage.

V/Réf. : Votre demande reçue le 19/06/12

P.J. : Un arrêté

Messieurs,

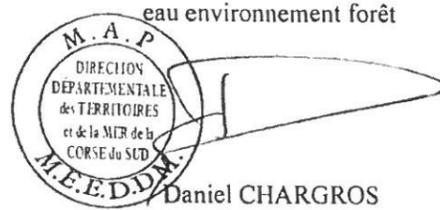
Vous avez déposé auprès de mes services une demande d'autorisation de défrichage concernant les parcelles n° 191 et 221, section AC, sur la commune de Porto-Vecchio.

Je vous fais parvenir l'arrêté préfectoral portant autorisation de défrichage, d'une durée de validité de cinq ans.

Il vous appartient d'en assurer son affichage sur les terrains et en mairie, conformément à l'article 3 de l'arrêté. Le non-respect de ces conditions d'affichage est passible d'une amende de 3^{ème} classe.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service
eau environnement forêt



Daniel CHARGROS



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE EAU ENVIRONNEMENT FORET

**Arrêté n° 12-SEEF- 130 du 5 juillet 2012
portant autorisation de défrichement sur la commune de Porto-Vecchio**

Le directeur départemental des territoires et de la mer

- Vu le code forestier et notamment ses articles L.311-1 à L.311-5 et R.311-1 à R.312-6 ;
- Vu le décret du Président de la République du 10 mars 2011 nommant M. Patrick STRZODA en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2011244-0004 du 1^{er} septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Daniel CHARGROS, chef du service eau environnement forêt de la direction départementale des territoires et de la mer ;
- Vu la demande formulée par la SCI VIGNOLA, propriétaire, représentée par Messieurs CASTELLI Jean-Marie et CASANOVA Laurent, enregistrée sous le n° 12-112 en date du 19 juin 2012 par le service eau environnement forêt de la direction départementale des territoires et de la mer, et portant sur les parcelles n° 191 et 221, section AC, sur la commune de Porto-Vecchio, d'une superficie de 0,5662 ha.

Sur proposition du chef du service eau environnement forêt

ARRÊTE

Article 1 - Est autorisé le défrichement des terrains appartenant à la SCI VIGNOLA situés sur le territoire la commune de Porto-Vecchio, lieu dit « Vignola», section AC, parcelles n° 191 et 221.

Le défrichement portera sur une superficie de 0,0805 ha.

Article 2 - Cette autorisation de défrichement doit faire l'objet, par les soins du bénéficiaire, d'un affichage :

- sur chaque zone, de manière visible de l'extérieur, quinze jours au moins avant le début des travaux de défrichement et pendant toute la durée de ceux-ci.
- en mairie, quinze jours au moins avant le début des travaux et pendant deux mois minimum.

Article 3 - La présente autorisation est valable cinq ans à compter de la date de signature.

Article 4 - Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

Pour le préfet,
Le chef du service
eau environnement forêt



Daniel CHARGROS



Maître d'Oeuvre :

SARL Atelier A

Sandrine Lugarini

Architecte DPLG

Immeuble le Cézanne

Rue Marcel Paul

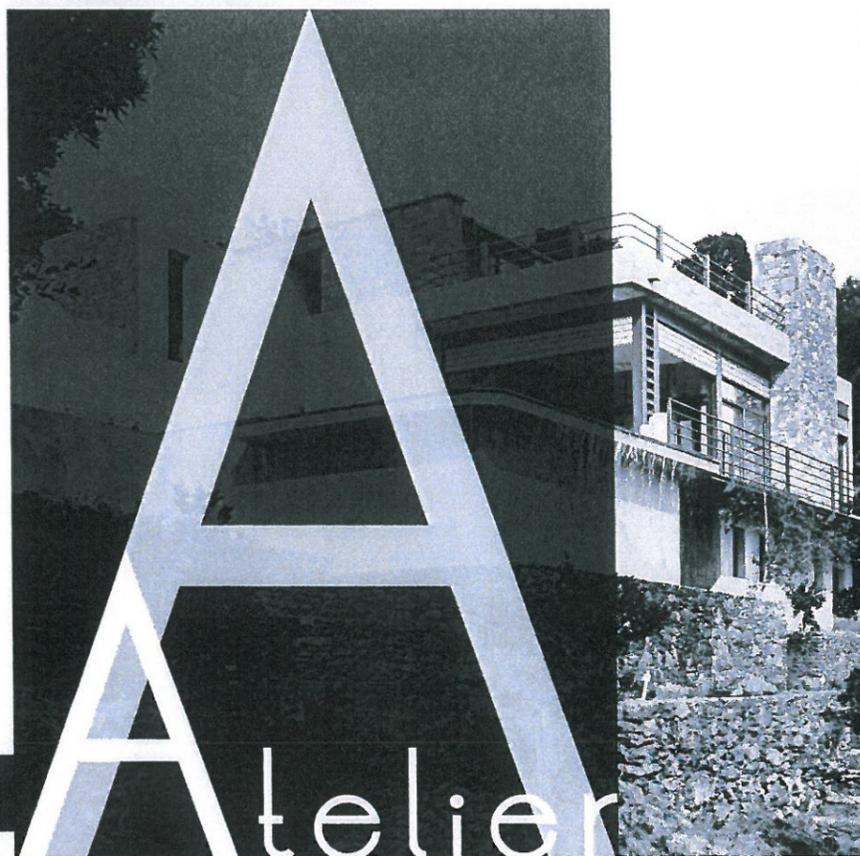
20200 Bastia

04.95.34.48.10

04.95.33.25.03

06.09.76.14.48

sandrine.lugarini@wanadoo.fr



Maître d'Ouvrage :

SCIVIGNOLA

Rond point de Furiani 20600 Furiani

Projet :

63 Logements - 20137 - PORTO VECCHIO

Ensemble de Logements

Parcelle n° 191 et 221 Section AC . 5662 m²

jeudi 20 mars 2014

00

Département : CORSE DU SUD

Commune : PORTO VECCHIO

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/04/2012
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC42
©2011 Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

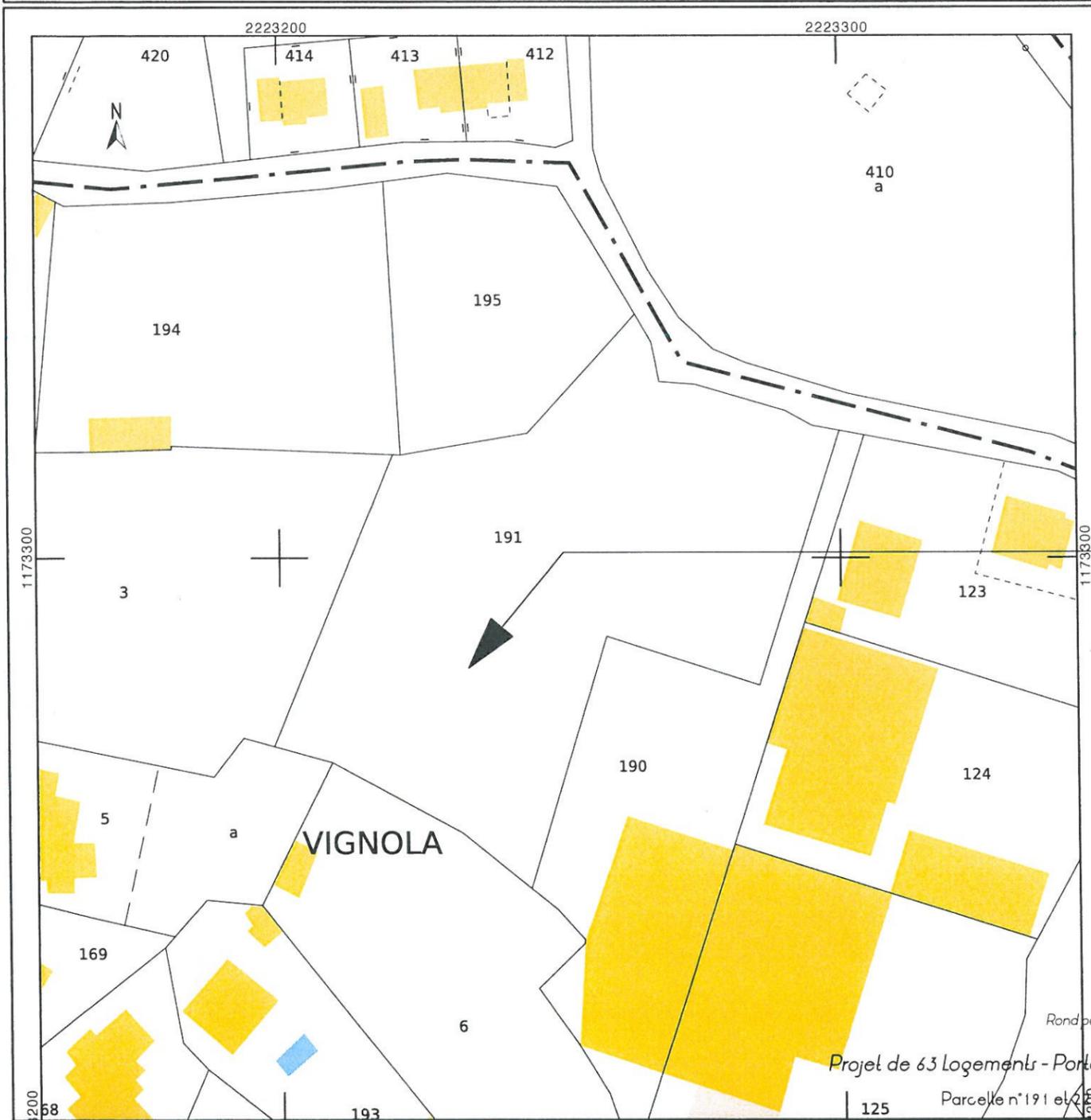
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AJACCIO
6, Parc Cunéo d'Ornano BP409 20195
20195 AJACCIO CEDEX1
tél. 0495503501 - fax 0495503517
cdf.ajaccio@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

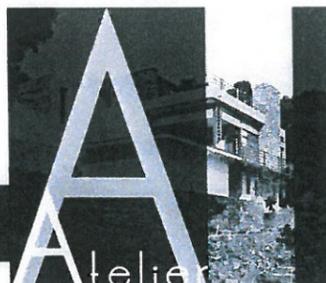
cadastre.gouv.fr



SCI VIGNOLA
Rond point de Furiani 20600 Furiani

Projet de 63 Logements - Porto Vecchio - 20137

Parcelle n°191 et 212 Section AC . 5662 m2



Ech.: 1:1
jeudi 20 mars 2014



Au Coeur du terrain, vers l'Est - Sud Est



En Limite Ouest, vers l'entrée du site



Au Coeur du terrain, un peu plus au sud



L'entrée Nord du Site

Les arbres existants seront tous conservés et certains seront déplacés.
Ceci afin de préserver les essences existantes.
Il s'agit de participer à l'insertion environnementale et de créer une architecture DURABLE.

SCI VIGNOLA

Rond point de Furiani 20600 Furiani

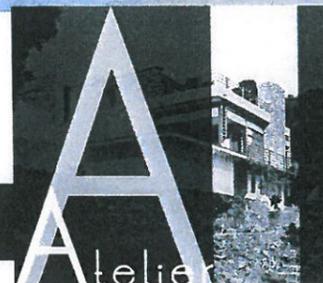
Projet de 63 Logements - Porto Vecchio - 20137

Parcelle n°191 et 221 Section AC . 5662 m2

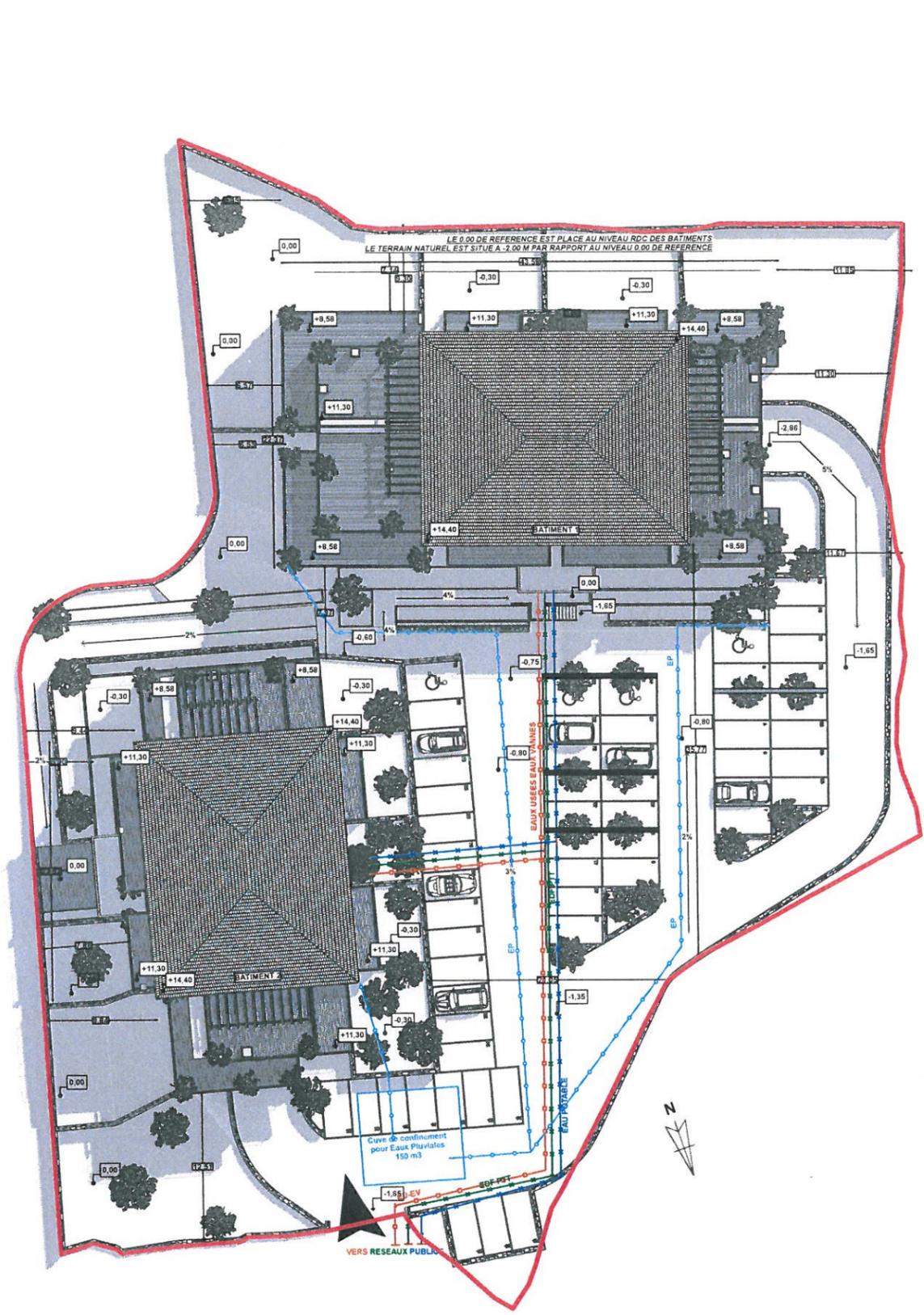
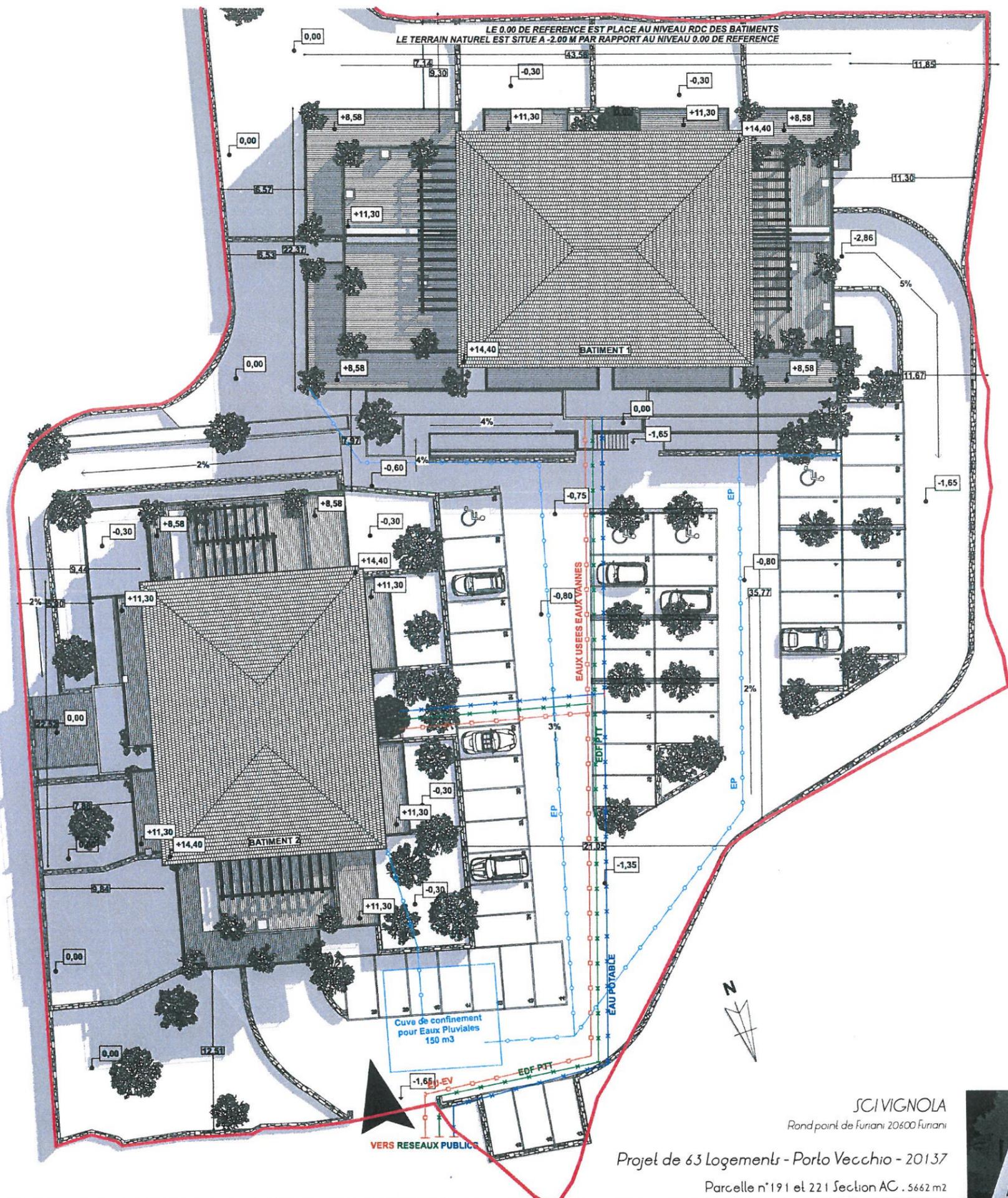
Ech.:

jeudi 20 mars 2014

Ensemble de Logements



02 PHOTOS DU SITE



SCI VIGNOLA

Rond point de Furiani 20600 Furiani

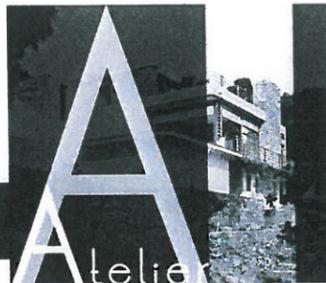
Projet de 63 Logements - Porto Vecchio - 20137

Parcelle n°191 et 221 Section AC . 5662 m2

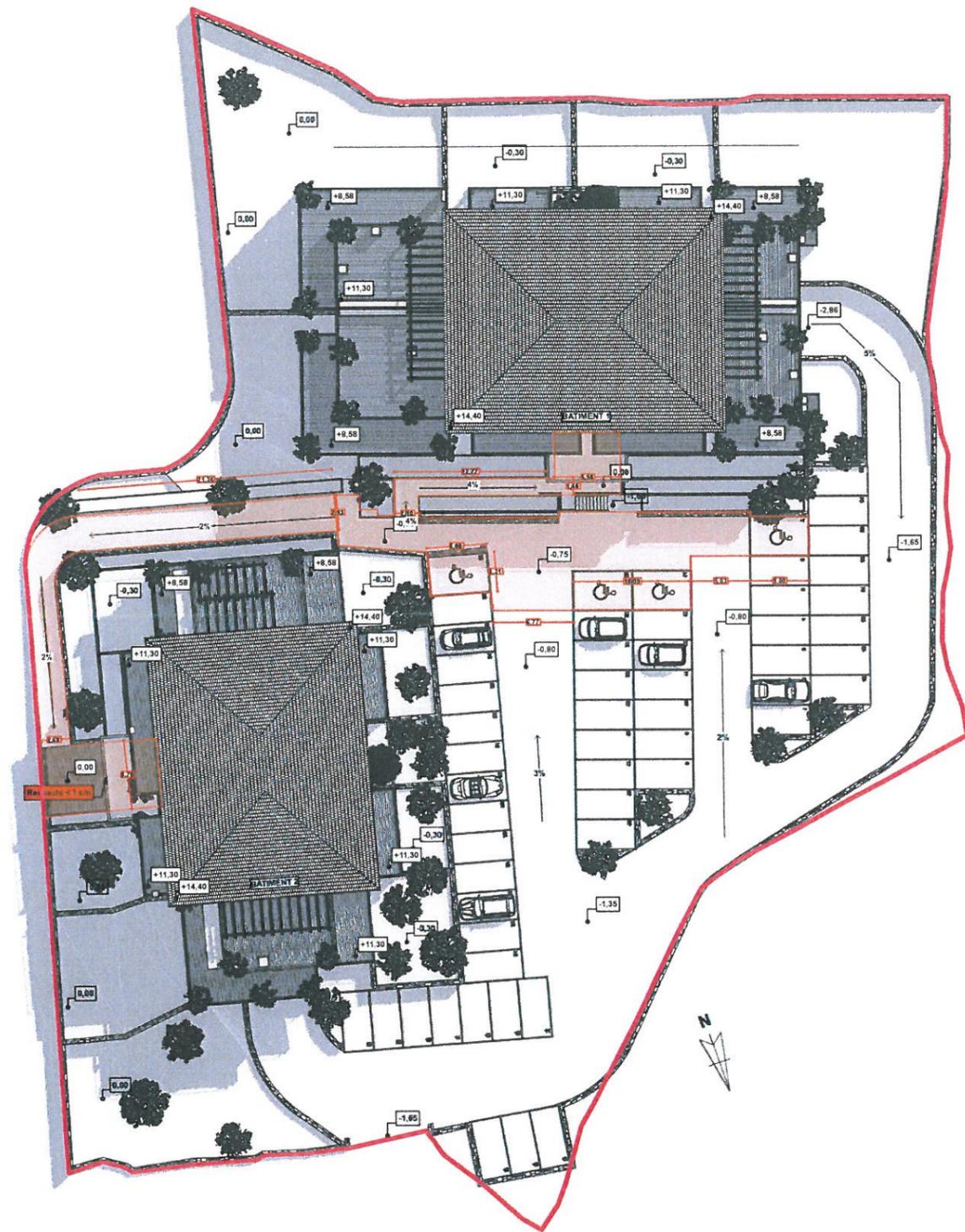
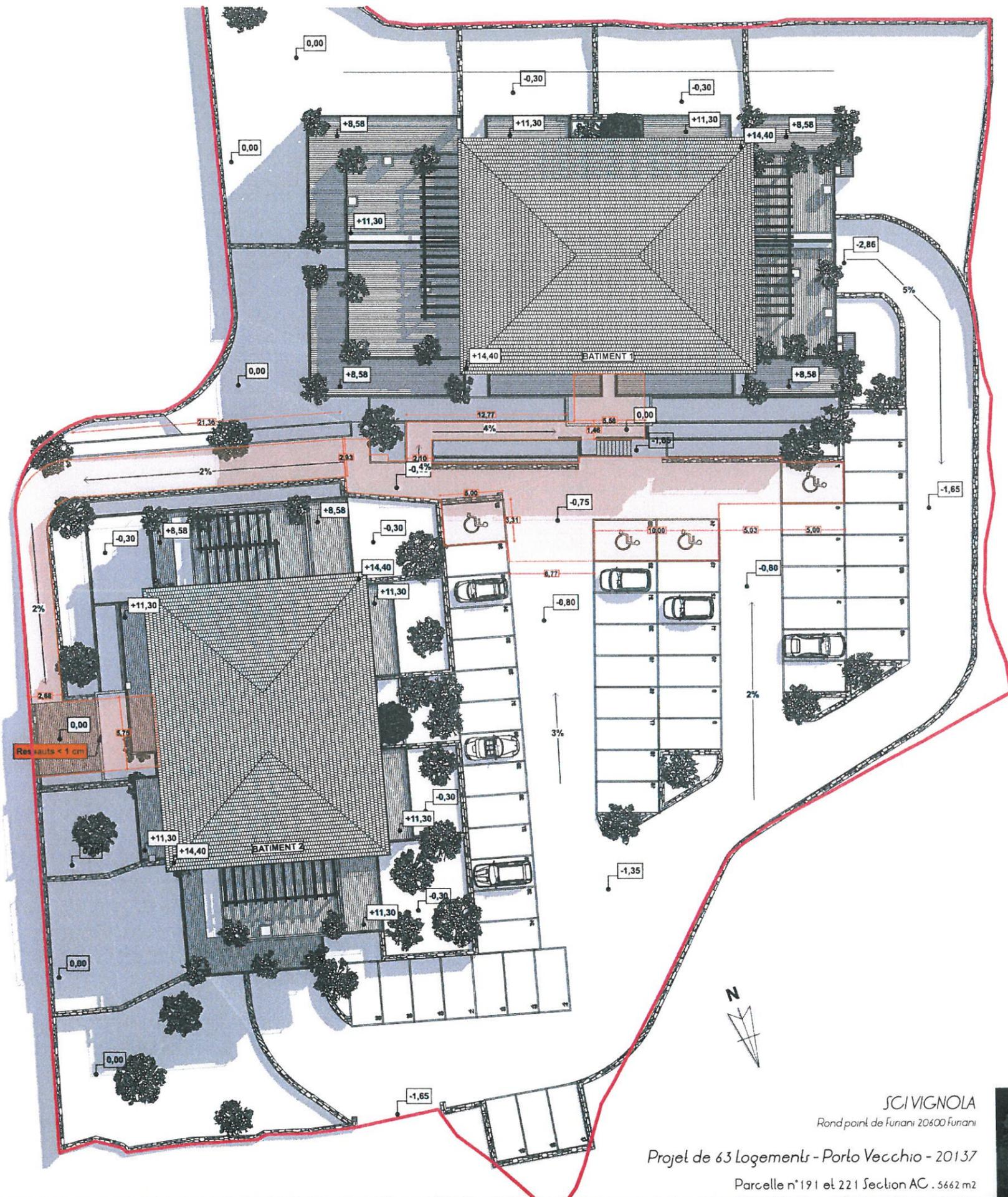
Ech.: 1:350, 1:500

jeudi 20 mars 2014

Ensemble de Logements



03 Plan de MASSE

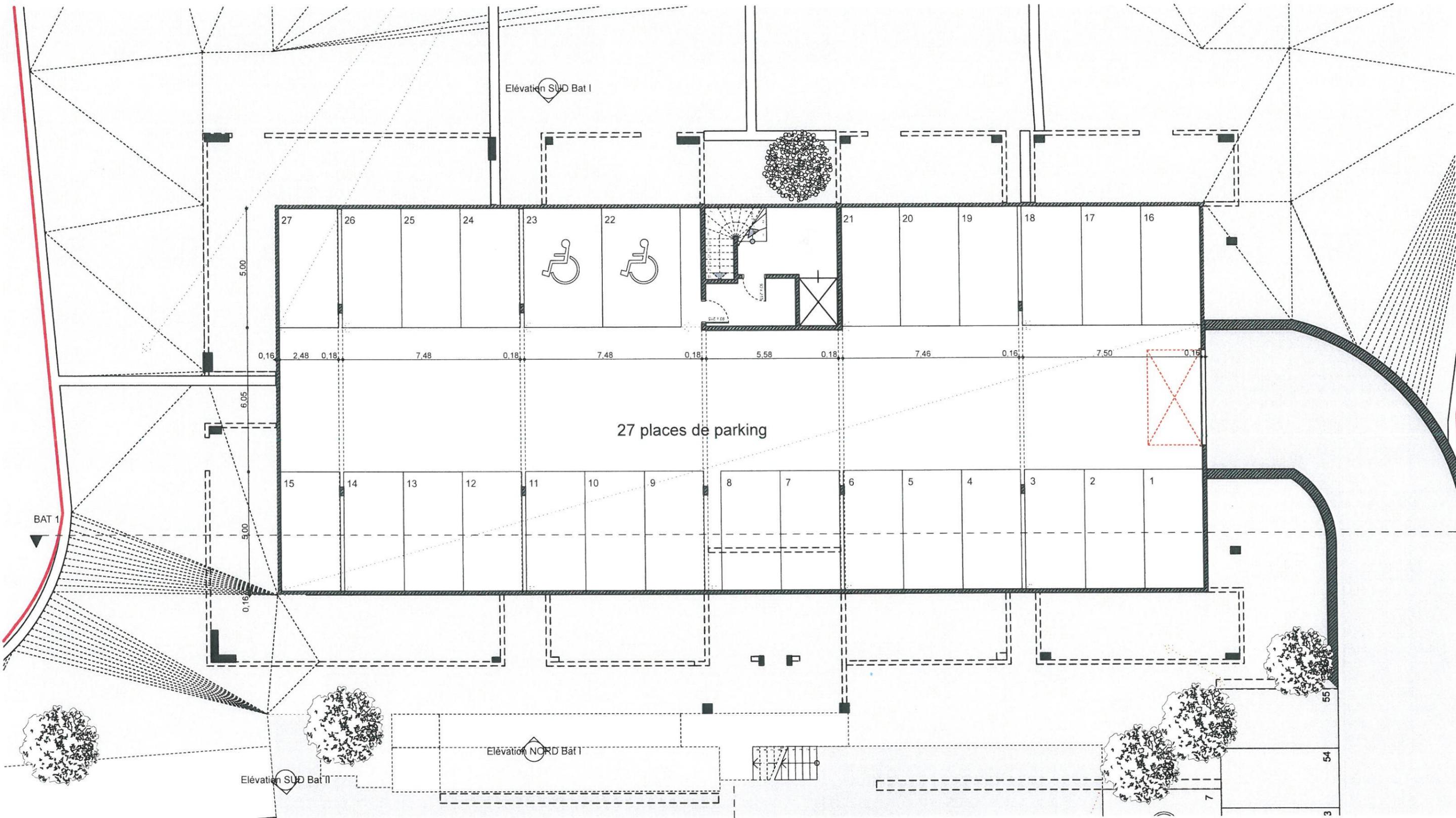


SCI VIGNOLA
Rond point de Furiani 20600 Furiani

Projet de 63 Logements - Porto Vecchio - 20137
Parcelle n°191 et 221 Section AC . 5662 m2

Ech.: 1:350, 1:500
jeudi 20 mars 2014





SCI VIGNOLA

Rond point de Furiani 20600 Furiani

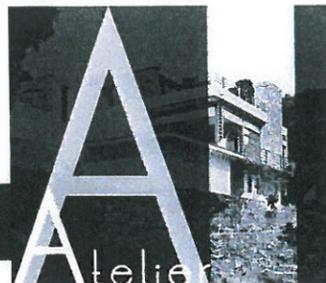
Projet de 63 Logements - Porto Vecchio - 20137

Parcelle n°191 et 221 Section AC . 5662 m2

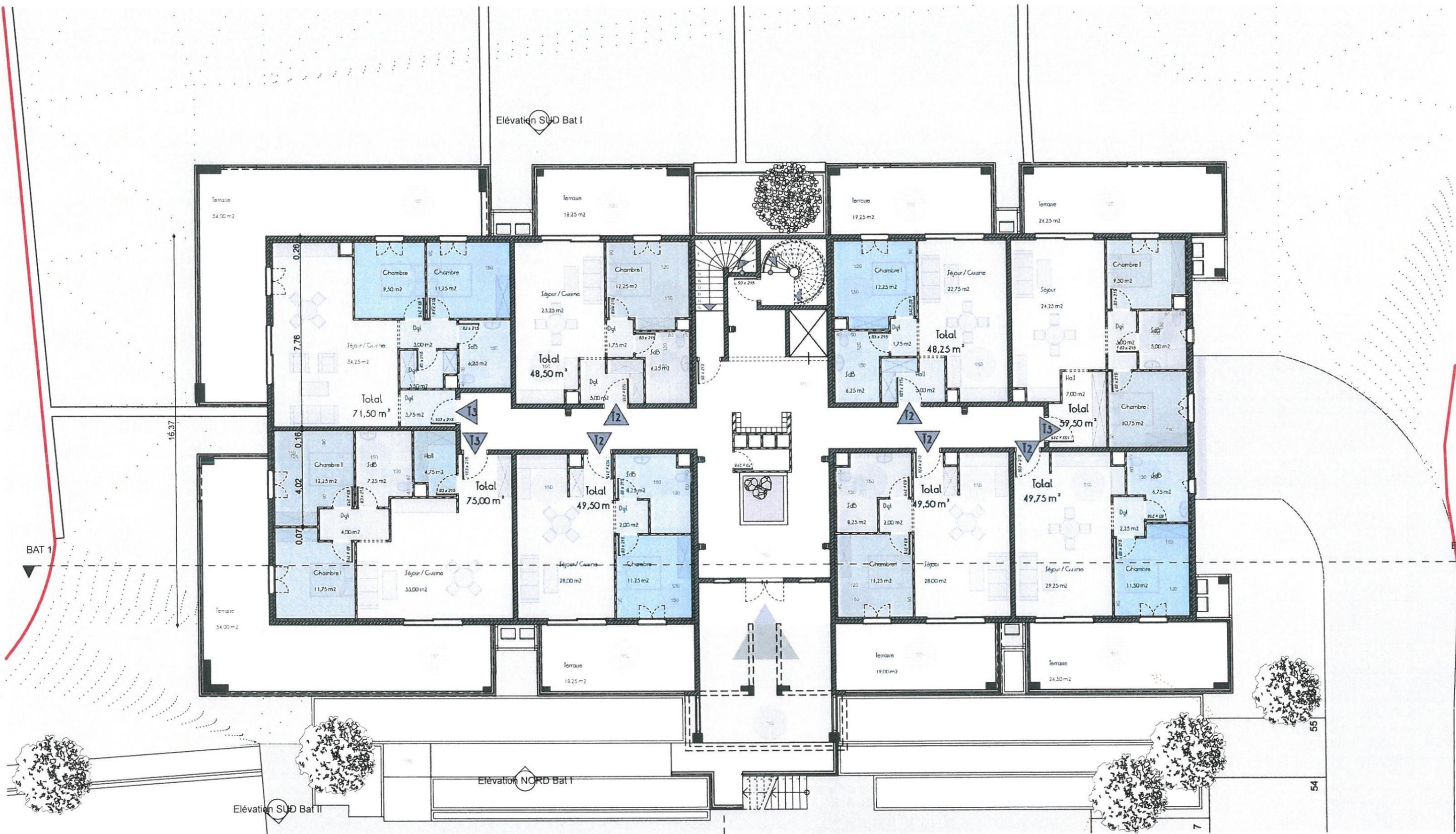
Ech.: 1:150

jeudi 20 mars 2014

Ensemble de Logements



05 Plan R-1 Bâtiment 1



SCI VIGNOLA

Rond point de Furiani 20600 Furiani

Projet de 63 Logements - Porto Vecchio - 20137

Parcelle n°191 et 221 Section AC . 5662 m²

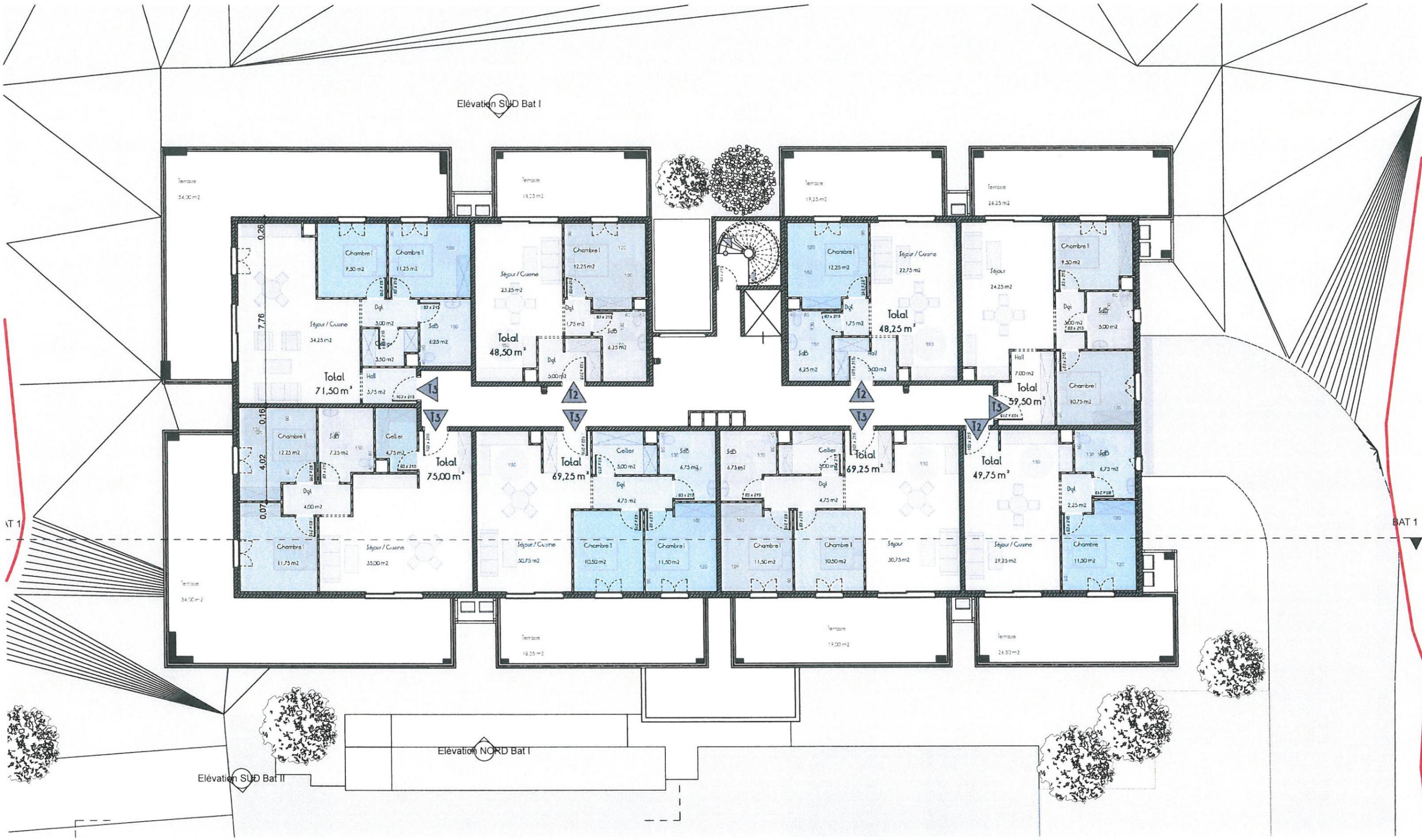
Ech.: 1:150

jeudi 20 mars 2014

Ensemble de Logements



06 Plan Rez-de-chaussée Bâtiment 1



SCI VIGNOLA

Rond point de Furiani 20600 Furiani

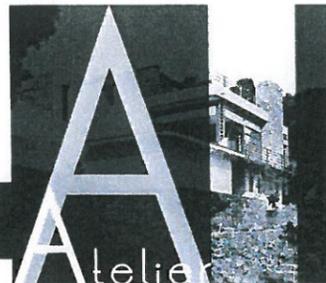
Projet de 63 Logements - Porto Vecchio - 20137

Parcelle n°191 et 221 Section AC . 5662 m²

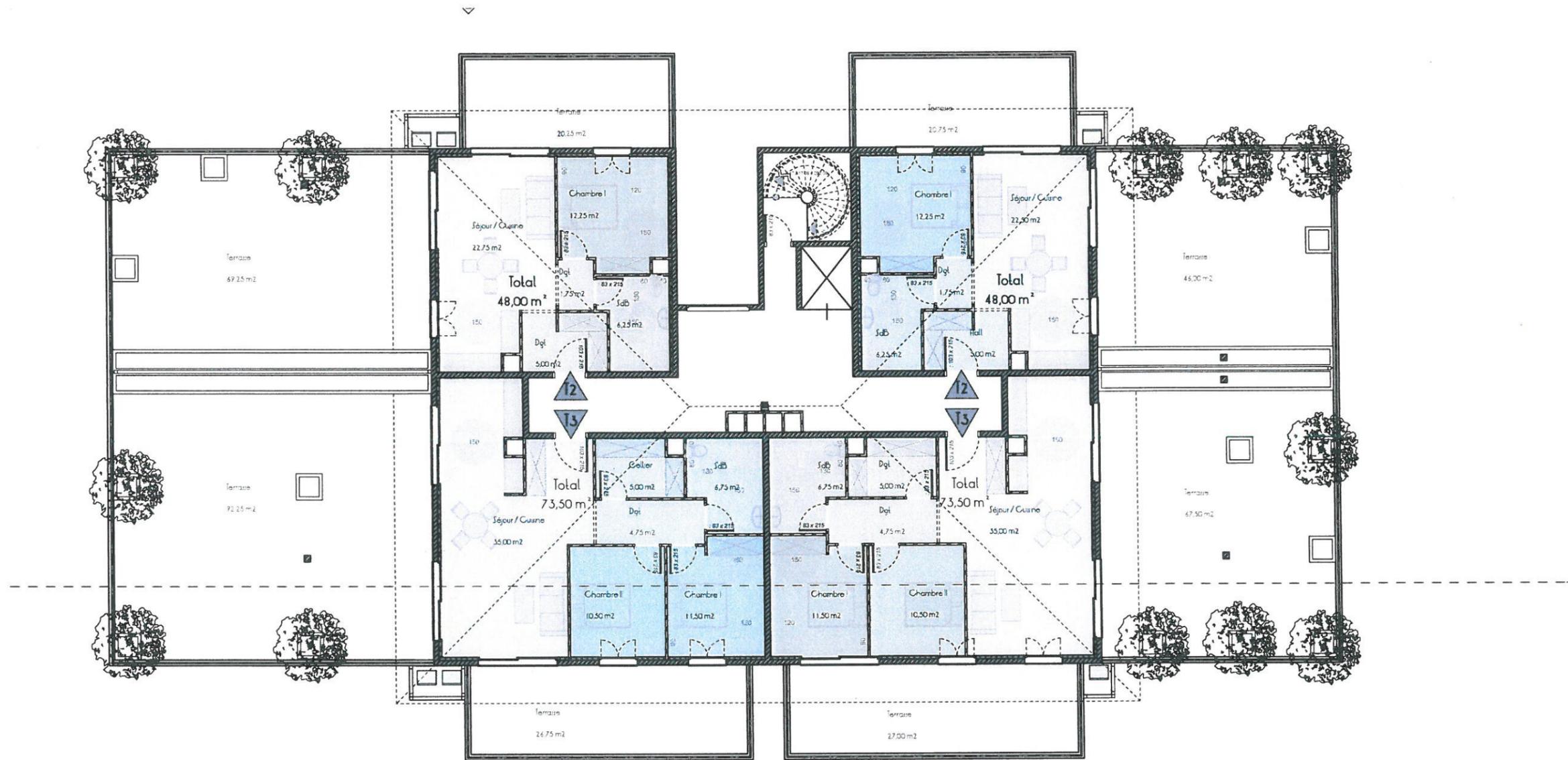
Ech.: 1:150

jeudi 20 mars 2014

Ensemble de Logements



07 Plan Etage Courant Bâtiment 1



SCI VIGNOLA

Rond point de Furiani 20600 Furiani

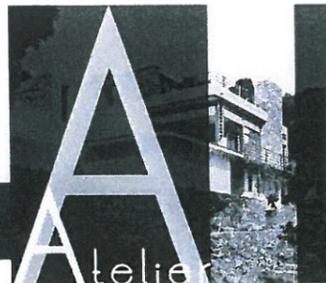
Projet de 63 Logements - Porto Vecchio - 20137

Parcelle n°191 et 221 Section AC . 5662 m²

Ech.: 1:150

jeudi 20 mars 2014

Ensemble de Logements



08 Plan R+4 Bâtiment 1



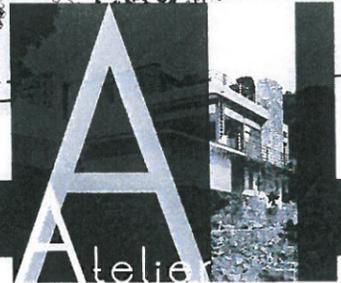
22 places de parking

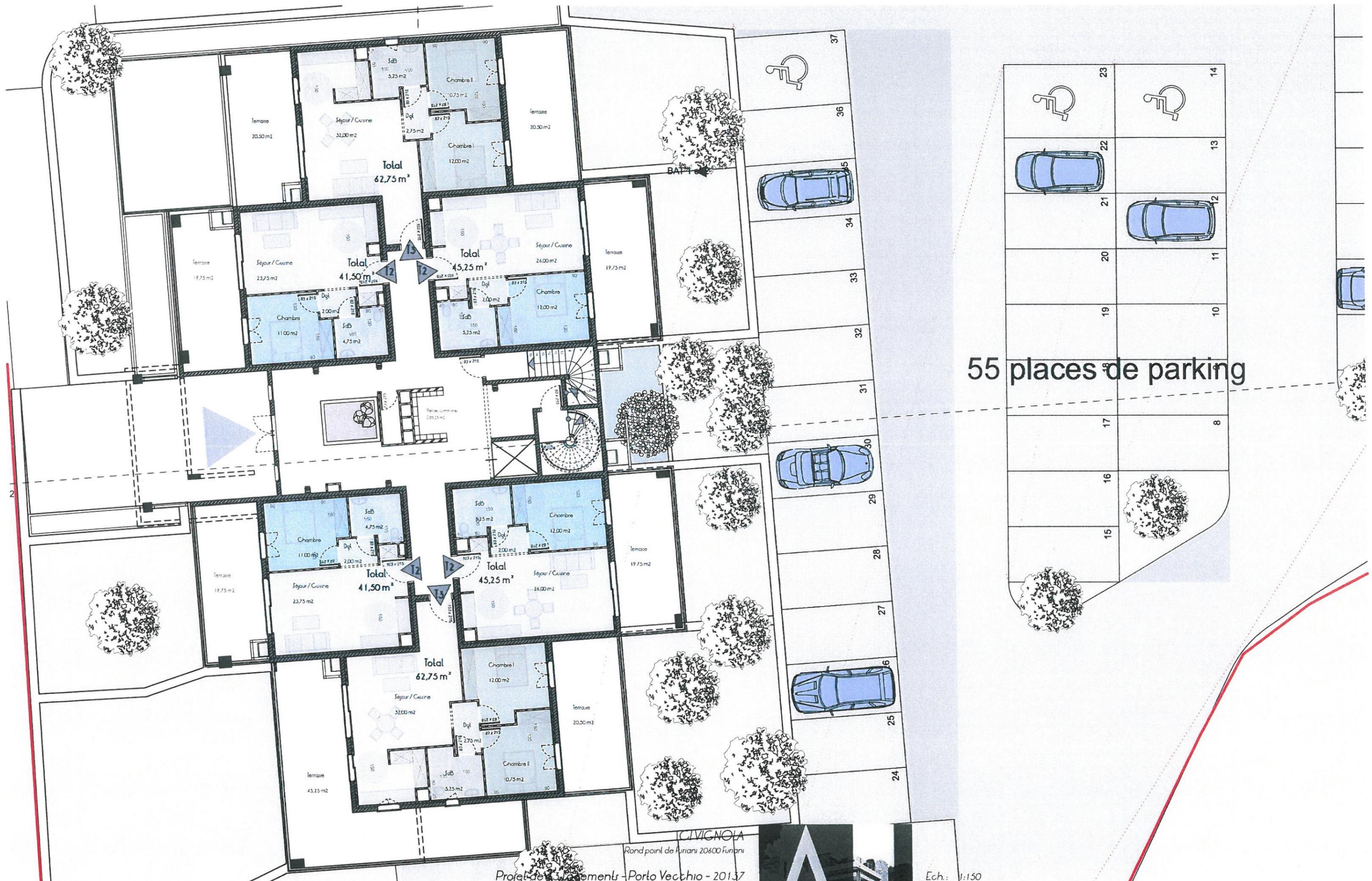


55 places de parking

SOVIAGE
Rond point de Filippi 20000 Sardinia
Projet de 63 Logements - Porto Vecchio - 2013/7
Parcelle n°191 et 221 Section AC . 5662 m2

Ech. : 1:150
jeudi 20 mars 2014

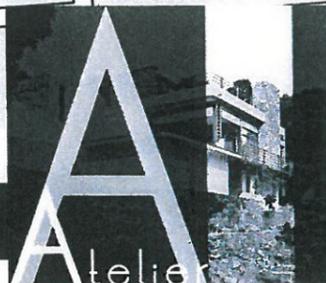


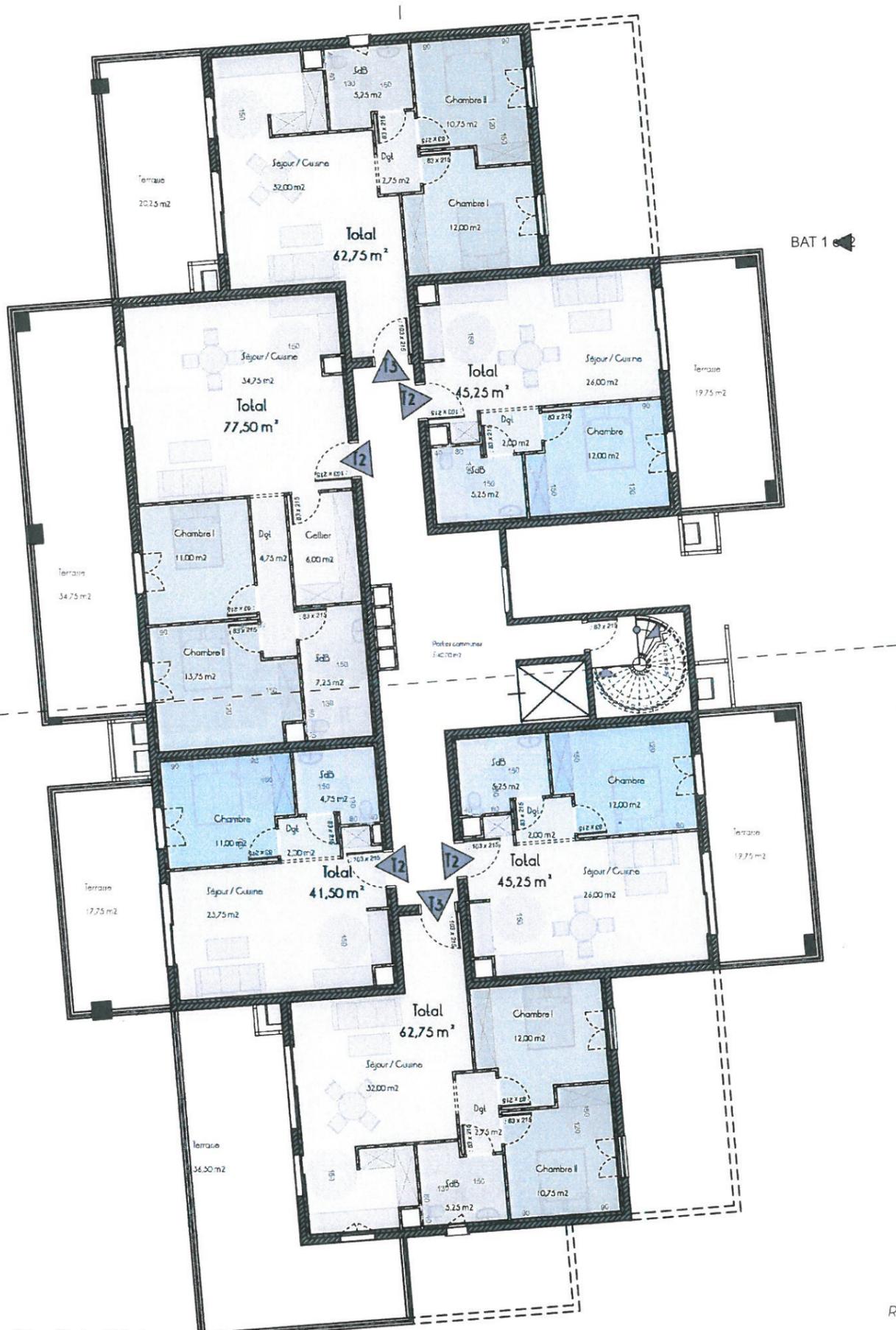


55 places de parking

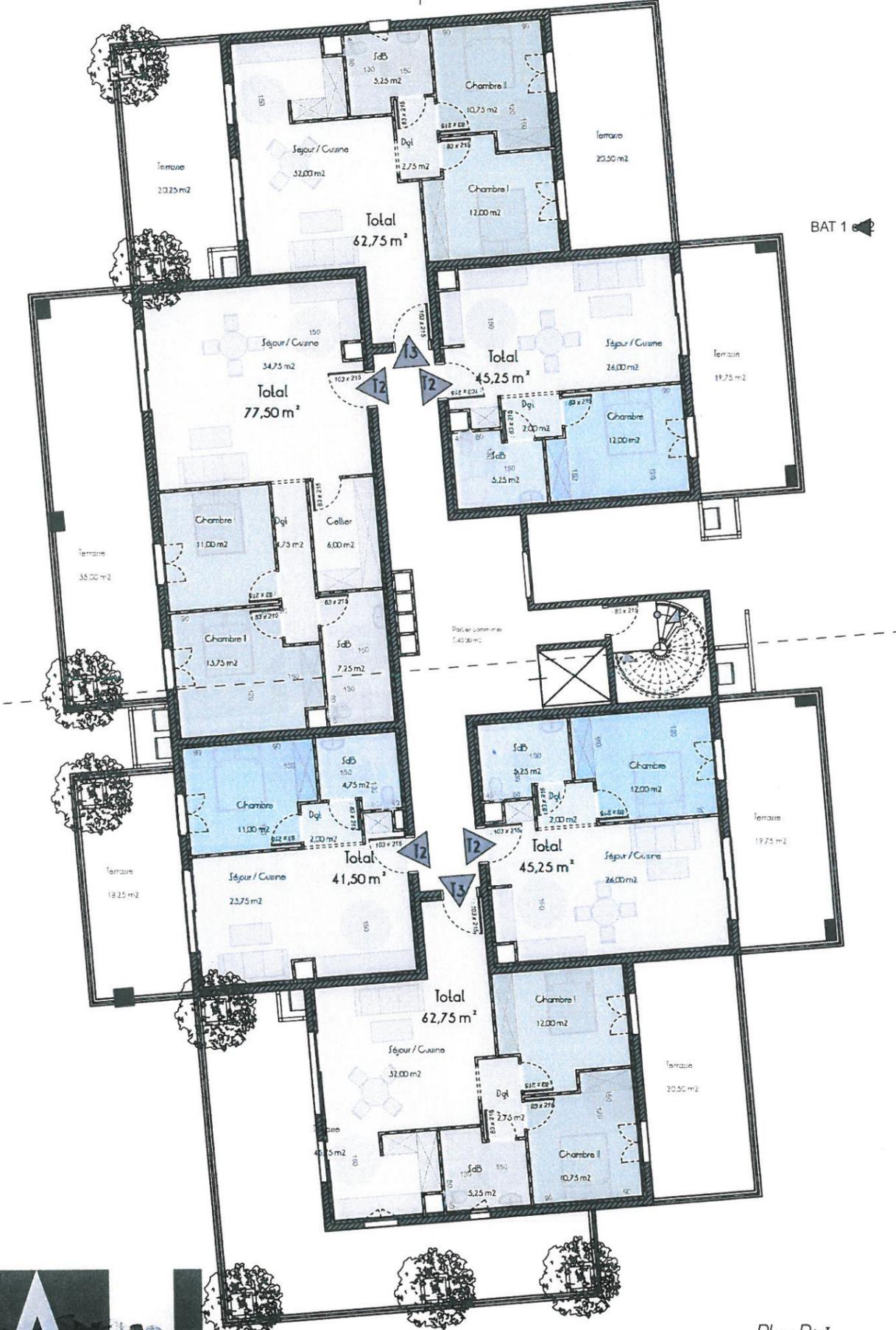
CLIGNOLA
 Rond point de Furiani 20600 Furiani
 Projet de Logements - Porto Vecchio - 20137
 Parcelle n°191 et 221 Section AC . 5662 m2

Ech.: 1:150
 jeudi 20 mars 2014





Plan R+1 et R+2

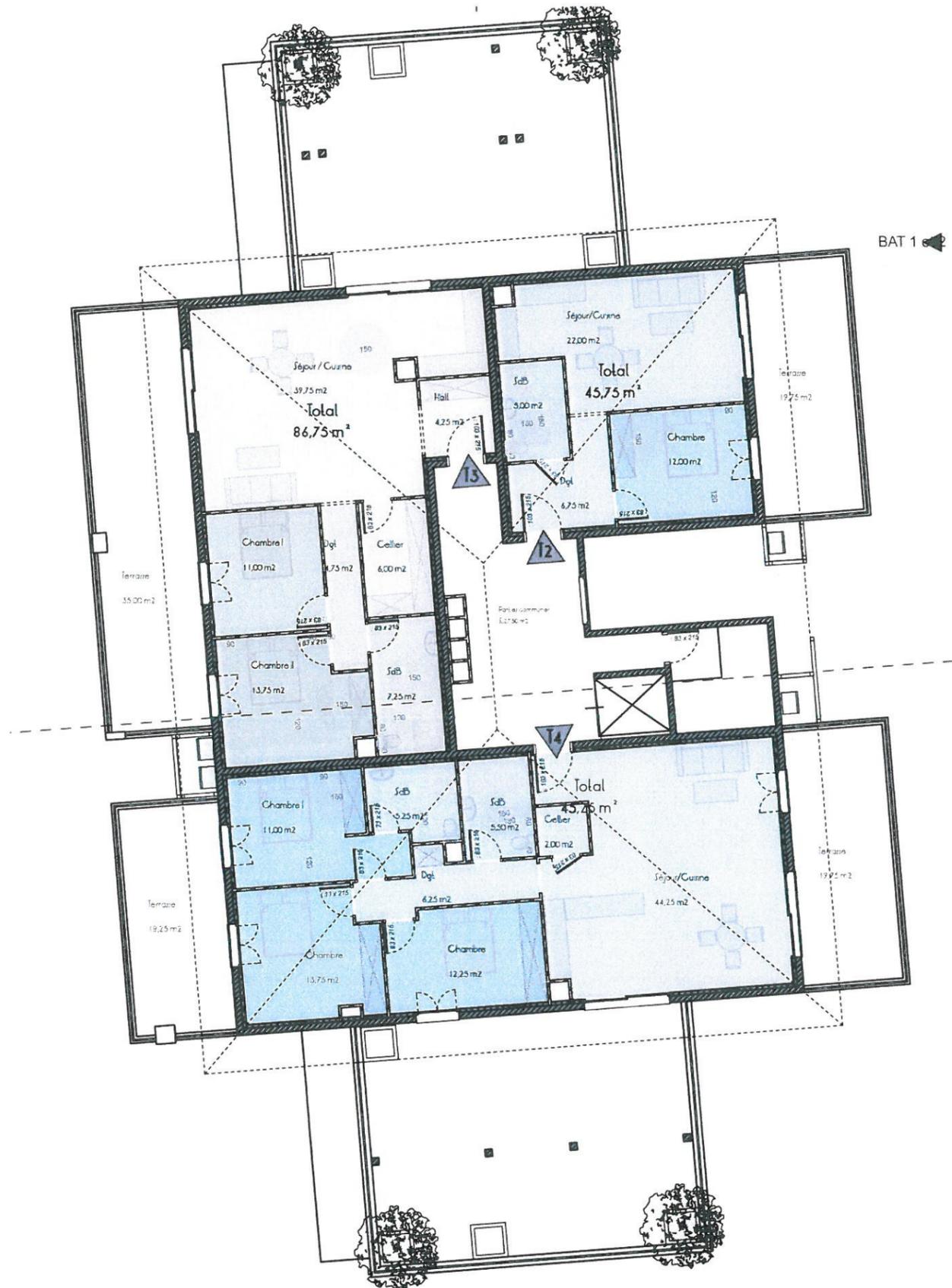


Plan R+3

SCI VIGNOLA
Rond point de Furiani 20600 Furiani
Projet de 63 Logements - Porto Vecchio - 20137
Parcelle n°191 et 221 Section AC . 5662 m2

Ech.: 1:150
jeudi 20 mars 2014





BAT 1

SCI VIGNOLA

Rond point de Furani 20600 Furani

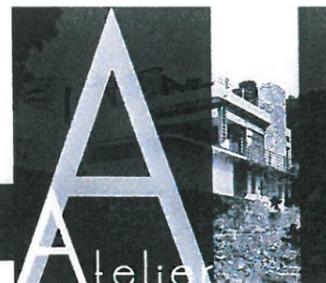
Projet de 63 Logements - Porto Vecchio - 20137

Parcelle n°191 et 221 Section AC . 5662 m²

Ech.: 1:150

jeudi 20 mars 2014

Ensemble de Logements



12 Plan R+4 Bâtiment 2